

Séance du 8 septembre 2022

Délibération n° 2022_15

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : ROMIEU Tanguy.

Objet : Acquisition de praticables

M. le Maire expose au Conseil Municipal le souhait d'acquérir vingt praticables d'une surface totale de 40 m² pour un montant de 9 950 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'achat des vingt praticables,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant l'achat des praticables..

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 16 septembre 2022

Le Maire, Philippe SAËS

